



Direction Générale des Services

Direction de l'Environnement

DE-Service Ecologie Urbaine-Innovation

Affaire suivie par : C. MASCART

Poste:

2014-CG-5-4425

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 11 juillet 2014

**POLITIQUE A04 AMÉLIORER LES GRANDS
ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX**

**AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE (ADEME)
PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER**

Politique	Améliorer les grands équilibres environnementaux
Secteur	Optimiser la gestion de l'énergie sur le territoire
Programme	Climat, Energie et Innovation

A travers la présentation d'éco-projets yvelinois, la base de données de l'éco-Département disponible sur le site internet du Conseil général vise à favoriser les modes de production et de consommation responsables. Afin d'assurer la montée en puissance de cet outil, son alimentation et sa mise à jour pourront être externalisées à compter de 2014. Il vous est proposé de solliciter une subvention à la réalisation de cette action auprès de l'ADEME, dont l'expertise technique pourra également être mise à profit dans le développement de la base de données.

La politique de l'éco-Département, adoptée par délibération du 29 mars 2013, vise à favoriser des modes de production et de consommation responsables.

Dans ce cadre le Conseil général a mis en ligne sur son site internet une base de données qui géolocalise et présente sous forme de fiches les éco-projets les plus exemplaires et innovants réalisés dans les Yvelines par des porteurs de projets publics et privés.

Destinée au grand public et aux maîtres d'ouvrage cette base de données constitue un outil d'incitation et d'aide technique à la réalisation d'éco-projets exemplaires sur le territoire yvelinois. Elle recense à ce jour 69 projets déclinés autour de 7 thématiques, certains ayant été réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale. Depuis sa mise en ligne, l'outil enregistre une consultation : 23 612 pages vues en 2013, soit une moyenne de 65 connexions par jour.

L'alimentation et la mise à jour de la base de données seront externalisées à partir de 2014 dans le cadre d'un marché annuel reconductible 2 fois évalué à 20 000 €HT/an, soit 60 000 € HT sur 3 ans.

A ce titre, et compte tenu de l'intérêt manifesté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour cet outil unique en France, il vous est proposé de solliciter une subvention de 50 % du coût de cette action. L'expertise de l'ADEME pourra en outre être mise à profit dans le cadre de ce partenariat (appui à l'identification d'éco-projets, validation des fiches, diffusion de la base de données).

Compte tenu de ces éléments, le projet de délibération ci-après vous est soumis :